

Le 16 décembre 2013

Déboulonnons les mythes sur Postes Canada et le Conference Board

Postes Canada et le Conference Board du Canada sont sur toutes les tribunes à déclarer à quel point le service postal perd de l'argent ou est sur le point d'en perdre. On nous dit que la situation financière du service postal est la raison pour laquelle Postes Canada doit procéder à de fortes compressions, comme l'abolition de la livraison du courrier à domicile et la suppression d'emplois. Selon Postes Canada et le Conference Board, les compressions seraient la seule option. Voyons voir au juste de quoi il en retourne.

1. Postes Canada affirme perdre beaucoup d'argent.

Il est vrai que Postes Canada est aux prises avec des difficultés financières. Toutefois, ces difficultés ont été exagérées dans le but de préparer la population à l'annonce de compressions majeures. En 2011, après 16 années de rentabilité, Postes Canada a enregistré des pertes. En 2012, elle a renoué avec la rentabilité. Les pertes de 2011 sont grandement attribuables à des coûts ponctuels, soit le règlement d'un litige en matière d'équité salariale et la hausse des prestations de retraite due à un ajustement apporté au régime de retraite. En ce qui concerne sa situation financière pour 2013, les choses ne sont pas claires.

2. Selon un rapport du Conference Board du Canada portant sur l'avenir de Postes Canada, le service postal public devrait enregistrer des pertes s'élevant à près de un milliard de dollars par année d'ici 2020.

Les pertes annuelles de un milliard de dollars ont été calculées en fonction d'une perte hypothétique, en 2012, de 250 millions de dollars. En réalité, en 2012, Postes Canada a encaissé des profits avant impôts de 98 millions de dollars. Fait à noter, Postes Canada a commandé et payé le rapport du Conference Board. Qui plus est, le président de Postes Canada siège au conseil d'administration du Conference Board.

3. Postes Canada affirme que seul le tiers des ménages du pays reçoivent toujours leur courrier à domicile (entendre qu'il s'agit d'un petit nombre de clients gâtés). Selon l'interprétation qu'en font les médias, les deux tiers des ménages *ne reçoivent pas* leur courrier à domicile.

En réalité, ce sont près des deux tiers des ménages (63 %) qui reçoivent leur courrier à domicile.

En voici la distribution : 33 % des ménages reçoivent leur courrier à domicile, 25 % le reçoivent dans leur case postale située dans l'entrée de leur immeuble, et 5 % le reçoivent dans leur boîte postale rurale.

Seuls 25 % des ménages reçoivent leur courrier dans une boîte postale communautaire, une boîte postale multiple ou un kiosque.

Enfin, 12 % des ménages reçoivent leur courrier dans une case postale ou au service de poste restante.

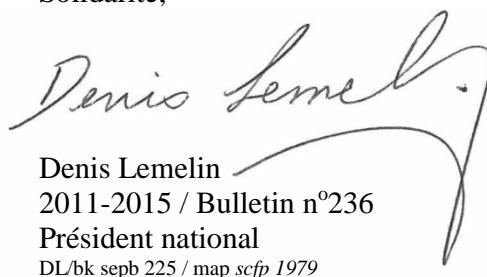
4. Selon le rapport du Conference Board, vu la force du secteur des services financiers du Canada, Postes Canada, contrairement à d'autres administrations postales, aurait beaucoup de difficultés à dégager d'importants profits de la prestation de services bancaires.

Dans son rapport, le Conference Board reconnaît que, pour de nombreuses administrations postales, la prestation de services financiers s'est avérée rentable. Il fait particulièrement mention de la Poste Suisse, mais omet de préciser que le secteur des services financiers de ce pays est, lui aussi, fortement développé.

En 2012, la Poste Suisse a tiré 71 % de ses profits d'exploitation de sa banque postale, PostFinance. Toujours en 2012, la poste néo-zélandaise a tiré 70 % de ses profits d'exploitation de sa banque postale, Kiwibank, et la poste italienne a, quant à elle, tiré 67 % de ses profits totaux de sa division des services bancaires et assurantiels, BancoPosta.

Les faits parlent d'eux-mêmes.

Solidarité,


Denis Lemelin
2011-2015 / Bulletin n°236
Président national
DL/bk sepb 225 / map scfp 1979

